



DEPARTEMENT DES VOSGES

**VILLE DE VINCEY**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

8



## ORIENTATIONS PARTICULIERES



PROCEDURE D'ELABORATION	
PRESCRIPTION	14 janvier 2003
ARRETE	1 <sup>er</sup> juin 2006
APPROBATION	14 décembre 2006

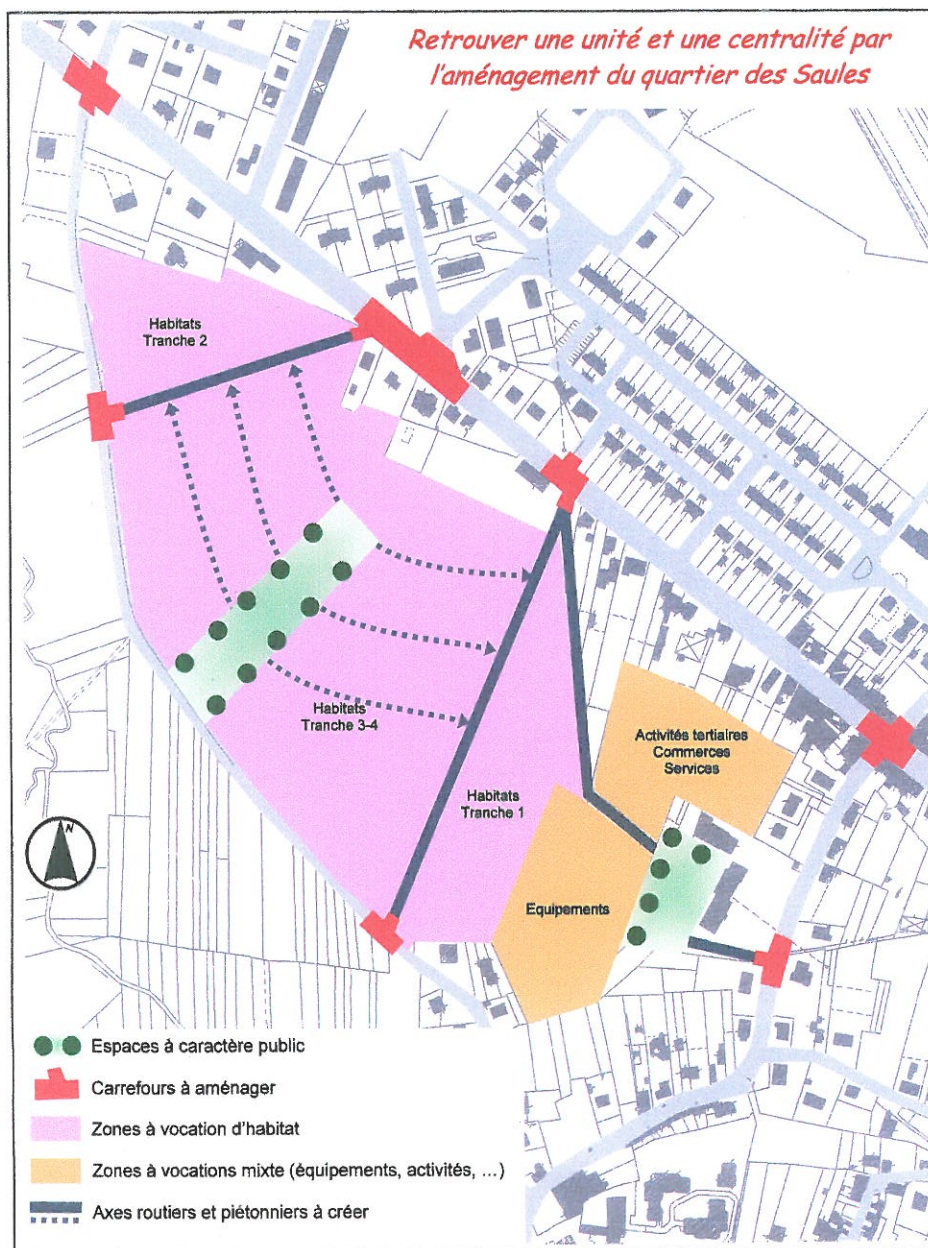
*DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN 14 DÉC. 2006*

# *PREAMBULE*

Les **orientations particulières** concernent des secteurs plus spécifiques sur lesquels les élus souhaitent être plus précis.

L'urbanisation du quartier du chemin des Saules représente une véritable opportunité pour que Vinceny retrouve une unité et une centralité. C'est pourquoi, ce secteur fait l'objet d'une attention particulière.

# RETROUVER UNE UNITE ET UNE CENTRALITE PAR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU CHEMIN DES SAULES



L'aménagement de ce secteur possède un objectif double :

- **Conforter la liaison unique** actuelle entre le Haut et le Bas de Vincey, à savoir le carrefour RD157/RD33, en créant des axes transversaux à la RD157 qui relieront les deux pôles urbains. La requalification de la RD157 est un passage obligé pour faciliter les liaisons transversales. Le schéma propose deux axes majeurs allant du chemin des Saules jusqu'à la RD157 sur lesquels viendront se greffer des voies secondaires de desserte. Les aménagements des carrefours permettront dans un premier temps de sécuriser les passages piétonniers et cyclables et dans un second temps permettront une meilleure lisibilité des nouveaux points de jonction. Un troisième axe important permettra l'accès au pôle central de la ville.
- **Développer un nouveau « centre ville »** en concentrant les activités tertiaires, commerces, équipements, ... autour du pôle administratif (mairie, poste, ...). L'accès se fera depuis la RD157 et depuis la rue de la Grande fontaine. L'arrière actuel de la Mairie sera transformé en espace public réservé à la fois aux piétons et aux voitures.

La zone à vocation d'habitat sera échelonnée dans le temps et devra proposer une offre variée de logements afin de répondre aux besoins nouveaux de la population. L'aménagement d'espaces dédiés aux piétons devra constituer une priorité.